

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont agréées (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires et moins une réduction de \$80,000 dans la résolution n° 3):

BUDGET PRINCIPAL REVISÉ, 1968-1969

INDUSTRIE ET COMMERCE

A—INDUSTRIE

|   |                  |
|---|------------------|
| 1 Administration centrale . . . . .   | \$ 12,495,330 00 |
| 3 Subventions selon le détail des affectations . . . . .  | 1,913,000 00     |
| 5 Fonds pour développer et soutenir les possibilités technologiques de l'industrie canadienne de la défense, en vue de vendre à l'étranger du matériel de défense ou des articles destinés aux civils   |                  |
| a) en soutenant certains programmes de perfectionnement,  |                  |
| b) en acquittant la moitié du coût d'acquisition du nouveau matériel requis pour la modernisation des usines, et  |                  |
| c) en soutenant l'établissement de moyens et d'entreprises compétentes de production de pièces constituantes et de matériaux,   |                  |
| selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$150,000,000 aux fins susmentionnées pendant l'année financière courante et les années financières subséquentes . . .   | 32,000,000 00    |
| 10 Fonds pour faire progresser les possibilités technologiques des fabriques canadiennes au moyen de certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense), selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, et autorisation, nonobstant l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de prendre des engagements globaux de \$40,000,000 aux fins susmentionnées pendant l'année financière courante et les années financières subséquentes . . . . . | 10,000,000 00    |
| 15 Subventions en capital pour la construction de navires commerciaux et de bateaux de pêche, selon les règlements du gouverneur en conseil . . . . .   | 32,500,000 00    |

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

INDUSTRIE ET COMMERCE

Industrie

L75 Avances, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, en vue d'aider aux fabricants de produits pour la défense à la rénovation d'usines affectées à